

Epreuves classantes nationales

CONSIGNES A DONNER AUX CANDIDATS

Nous vous souhaitons la bienvenue dans ce centre d'épreuves.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos bagages contre les murs de la salle en évitant les sorties de secours.

Nous vous rappelons :

- Que vos téléphones portables et tout autre objet de communication (ex: montre connectée...) doivent être éteints et placés dans vos sacs.
- Qu'il est interdit de communiquer pendant les épreuves.
- Qu'il est interdit d'utiliser des bouchons d'oreille, un casque ou des écouteurs.
- Qu'il est interdit de porter un couvre-chef et impératif d'avoir les oreilles dégagées durant toute la durée des épreuves,
- Qu'il est indispensable pour les porteurs d'appareils auditifs d'apporter une attestation de leur appareillage,
- Que les seuls objets autorisés sur les tables sont les tablettes qui vous auront été remises, les stylos, crayons, gommes, effaceurs et surligneurs sans trousse.
- Que l'utilisation des surligneurs est autorisée sur les feuilles de brouillon.
- Qu'il est interdit de consulter des documents dès l'entrée en salle.
- Qu'il est d'interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment, y compris dans les toilettes.
- Qu'il ne sera répondu oralement à aucune question. Vous pouvez cependant poser une question par écrit et la remettre à votre surveillant. Le président du jury décidera d'y donner suite ou pas.
- Toute fraude est susceptible d'exclusion en application de la loi du 23 décembre 1901.

Afin de respecter l'égalité des chances des candidats et de faciliter le déroulement des épreuves, nous vous demanderons de bien vouloir vous mettre debout lorsque nous vous le demanderons. Vous ne pourrez vous asseoir qu'au TOP que nous vous donnerons. Nous ferons de même à la fin de chaque épreuve ; vous vous mettrez debout afin que nous puissions vérifier que toutes les soumissions ont bien été faites. Vous ne pourrez quitter votre place qu'une fois les tablettes rendues. Nous vous donnerons à ce moment-là le signal du départ.

L'accès aux toilettes est susceptible de gêner le déroulement des épreuves. Il sera autorisé sous le contrôle d'un surveillant, un par un, une heure après le début des épreuves et jusqu'à dix minutes avant la fin des épreuves, sauf cas d'urgence.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Bon courage...